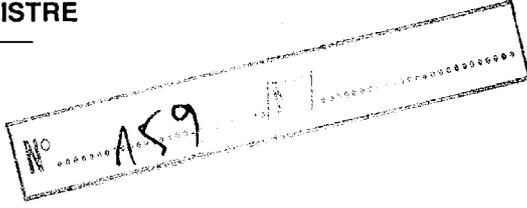


MINISTERE DES FINANCES

LE MINISTRE

وزارة المالية

الوزير



15 FEV. 2012

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Objet : A/S difficultés rencontrées par les universités algériennes dans la mise en œuvre des projets du programme Tempus « Union Européenne ».

Réf : Votre envoi n° 804 / SM/2011.

Dans votre envoi ci-dessus référencé, vous avez bien voulu nous faire part des difficultés rencontrées par les universités algériennes, émargeant aux programmes communautaires, engendrées par le fait qu'elles ne disposent pas de leurs propres comptes devises, à l'effet de pouvoir recevoir les financements mis à leur disposition. En outre, vous avez bien précisé l'importance de ces programmes ainsi que le caractère urgent que requiert l'examen de cette situation.

Compte tenu que le traitement de cette situation relève des prérogatives de la Banque d'Algérie, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons saisi les services de cette institution à l'effet de leur exposer ce problème.

Dans leur réponse, les services de la Banque d'Algérie, ont précisé qu'ils ont toujours répondu favorablement à toute demande émanant des administrations, des institutions et des organismes de l'Etat émargeant aux programmes communautaires, pour disposer de leur propre compte devises.

Ces comptes sont destinés exclusivement à recevoir à leur crédit toute somme provenant de l'étranger dans le cadre de projet de programme financé par l'Union Européenne ou toute autre institution internationale.

En conséquence, il vous appartient d'inviter les universités algériennes souhaitant formuler une demande dans ce sens, à saisir les services de la Banque d'Algérie, par le canal d'une banque agréée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.



~~وزير المالية~~

~~كريم جودي~~